

Exercer la mission de trésorier du CSE

Gestion des ressources humaines - 2025

Objectifs :

- Connaître les obligations du trésorier du CSE.
- Tenir la comptabilité du CSE.
- Etablir les budgets de fonctionnement et des ASC ainsi que les budgets prévisionnels.

Prérequis :

- Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation.

Participants :

- Membre élu du CSE, président de CSE, membre suppléant.

Effectifs :

- L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

- Cette formation est animée par un formateur consultant, expert en gestion, finance et comptabilité.
- Tous nos formateurs répondent aux exigences de notre système qualité.

Le contenu

Introduction

- Rappel des rôles et missions des trésoriers du CSE.

Subvention de fonctionnement

- Être sûr de percevoir la bonne subvention.
- Le budget prévisionnel de fonctionnement.
- Etablir un budget de fonctionnement.
- Utiliser la subvention à bon escient.

Activités Sociales et Culturelles (ASC)

- Contrôler le calcul de la contribution patronale.
- Etablir le budget des ASC.
- Le budget prévisionnel des ASC.
- Ne pas transférer les sommes inutilisées du budget de fonctionnement vers les budgets des ASC.

385 €

Net de taxe par personne

P4 TRESOCSE 24-A24



1 jour soit 7 heures

Dates et villes

Grenoble - 04 76 28 29 28

- mar 09 sep 2025

Bien tenir la comptabilité du CSE

La mise en place de la comptabilité.

Le tableau des différents travaux réalisés par le trésorier.

Les principes comptables à respecter.

Les journaux comptables.

Les documents comptables.

Comptabilité de trésorerie et d'engagement.

Le bilan comptable

Présentation.

Construction.

Le CSE et la fiscalité

La règle générale.

La TVA.



Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

CCI Formation met à disposition de ses clients l'ensemble des moyens pédagogiques nécessaires à l'exécution de cette formation conformément aux éléments présentés.

Le formateur sélectionné privilégiera une approche pédagogique participative, accordant une importance primordiale aux échanges et au partage d'expériences parmi les membres du CSE. L'animation de la formation reposera sur diverses méthodes pédagogiques visant à promouvoir l'acquisition de connaissances et de compétences nécessaires au rôle de trésorier du CSE.

Les modalités pédagogiques principales engloberont :

- Des exposés,
- Des études de cas,
- Des exercices pratiques,

Afin d'illustrer la formation des exercices pratiques en lien direct avec les responsabilités des élus du CSE, serviront de support lors des exercices pratiques. Chaque participant se verra remettre un support pédagogique. Ce document synthétisera les points clés et les sujets traités au cours de la formation. Le support de formation sera fourni au format numérique à l'issue de la formation. A la demande, une version papier sera éditée.

Moyens d'appréciation de l'action

Le stagiaire est soumis à des mises en situation, des exercices pratiques, des analyses de ses pratiques dans une pédagogie active et participative permettant un contrôle continu de sa progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Une évaluation des acquis sera réalisée par le formateur.

Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par séance devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

